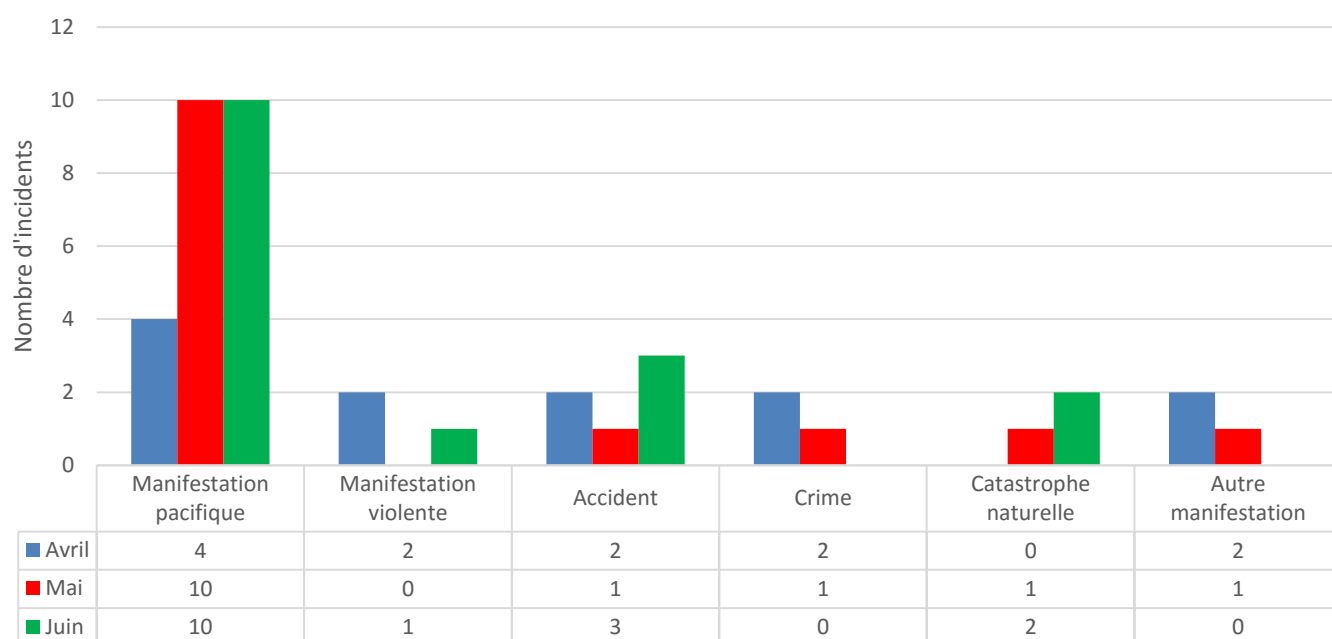




RB - N°001 Juin 2017



Le suivi des incidents du système national d'alerte précoce (BeWARN), au cours du mois de juin 2017, a permis d'enregistrer dans des catégories prédéfinies un total seize (16) incidents dont dix (10) manifestations pacifiques, une (01) manifestation violente, trois (03) accidents et deux (02) catastrophes naturelles.

JUIN 2017 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS ENREGISTRÉS DANS LE SYSTÈME BEWARN

- ✓ **Manifestations pacifiques** : les dix (10) manifestations pacifiques enregistrées dans le système national d'alerte précoce sont relatives à :

- **la crise au sein du parti la Renaissance du Bénin (RB) et du Parti Social-Démocrate (PSD)**¹ : Suite aux événements enregistrés au cours du mois de mai qui a conduit à la destitution du Président de la RB,

Léhady SOGLO, ce dernier a procédé à son tour à l'exclusion des frondeurs réformistes². Plus d'une vingtaine de membres du bureau politique de la RB ont été exclus "de toutes activités politiques au sein et au nom du parti en même temps qu'il leur est interdit d'agir au nom du parti et d'utiliser ses attributs à quelque fin que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires". Ils ont d'ailleurs été assignés en justice par Léhady SOGLO pour usage irrégulier des attributs du parti³, lequel usage leur a permis d'organiser les 24 et 25 juin 2017 un congrès extraordinaire à l'hôtel Sun City d'Abomey à l'issue duquel Abraham ZINZINDOHOUE a été élu à la tête du parti.

Du côté du Parti Social-Démocrate (PSD), il a été noté non seulement la destitution du Président Emmanuel GOLOU⁴ qui a été remplacé par le sieur Clément HOUNGNIPO mais aussi l'interdiction de la tenue du congrès prévu pour les 30 juin et 1er juillet 2017, par le Tribunal de Première Instance de Cotonou⁵

- **l'annulation du concours de recrutement à la CNSS** : Le 02 juin 2017, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a prononcé l'annulation d'un test de recrutement de quatre-vingt-quatorze (94) agents et a ordonné la reprise du recrutement du fait des polémiques suscitées.

Réseau Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le réseau d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP). À travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Depuis 2002, WANEP a signé avec la CEDEAO un Protocole d'Entente (PE) dans le cadre du système d'alerte précoce et de réponses rapide de la CEDEAO (ECOWARN, www.ecowarn.org) afin d'optimiser la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest.

Pour renforcer le système régional ECOWARN, WANEP a installé, au niveau des 15 pays de la CEDEAO, un système national d'alerte précoce. Celui du Bénin, animé par WANEP-Bénin est dénommé BeWARN (www.wanepbenin.org). Il a été officiellement lancé le 19 septembre 2013 au Chant d'oiseau à Cotonou.

Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine.

¹ Cinq (05) incidents ont été soumis pour ces cas.

² Par Décision n°004/2017 du 05 juin 2017

³ Léhady SOGLO reproche aux réformistes de « violer les textes et statuts du parti la Renaissance du Bénin, et d'utiliser illégalement les dénominations, sigle, emblème, attributs, et tous autres signes distinctifs de la Rb, publiquement ou en privé ». Le procès a été ouvert, le jeudi 22 juin 2017, au Tribunal de première instance de Cotonou. Mais le procès a été renvoyé au mardi 27 juin 2017, puis au 04 juillet 2017.

⁴ La destitution est intervenue à la suite de la réunion du 26 juin 2017

⁵ Cette interdiction est survenue suite à une requête faite par le conseil de Monsieur Bruno AMOUSSOU qui accuse entre autre le président Emmanuel GOLOU d'une mauvaise gestion et d'avoir fait dudit parti son entreprise personnelle. Par ailleurs, il est reproché au parti, la non déclaration au ministère de l'intérieur des modifications intervenues au sein du parti. L'ordonnance du tribunal a interdit la tenue de ces assises au motif de trouble à l'ordre public.



- ***mouvements de contestation*** : Le jeudi 22 juin 2017, le Front pour le Sursaut Patriotique (FSP) a organisé une marche pacifique⁶ de protestation à travers les rues de Cotonou pour manifester leur mécontentement contre la politique de gouvernance du Président Patrice TALON. Les marcheurs dénoncent aussi bien le processus de liquidation du port autonome de Cotonou⁷ que la politique de licenciement des travailleurs des structures publiques liquidées⁸. Pour le FSP, la seule issue est et demeure la convocation d'une assise nationale des états généraux du peuple pour un gouvernement patriotique et de probité.
- ***la destitution du maire de Ouidah*** : Accusé de mauvaise gestion, le maire de la commune de Ouidah, Sévérin ADJOVI a été emporté par le vent de la destitution des maires qui planait sur son siège depuis février 2017.⁹
- ✓ **Manifestation violente** : A Parakou, le 16 juin 2017, un affrontement violent est survenu à la Cour Royale de Parakou avec un bilan de trois (03) morts et plusieurs blessés¹⁰.
- ✓ **Accidents** : Les incidents sont de sous-type "incendie" et "accident de circulation". Ils ont causé sept (07) morts, plusieurs blessés et d'énormes dégâts matériels. Il s'agit, en effet, d'un incendie causé par l'essence frelaté dans la commune d'Aplahoué, le 12 juin 2017¹¹ et de deux (02) accidents de circulation survenus à Savè et Zogbodomey respectivement les 13 et 24 juin 2017¹².
- ✓ **Catastrophes naturelles** : Le 13 juin 2016, l'érosion côtière a touché les villages de Gbèkon, Zogbédji, d'Agouè Plage et d'Hillacondji et le 16 juin 2017, les habitants du village d'Itchède–Odjoumon ont été victime d'une pluie torrentielle. Même si aucune perte en vies humaines n'a été notée, ces aléas ont occasionné d'énormes dégâts matériels (habitations inondées, perte des champs, perte d'animaux et de nombreux autres dégâts).

⁶ Cette marche avait déjà été interdite par le Préfet du Littoral, Modeste TOBOULA avant d'être autorisée sur instruction du Président de la République.

⁷ Le Syndicat des Travailleurs du Port Autonome de Cotonou (Syntrapac) et un collectif de syndicat opérant dans la plateforme portuaire observent, depuis le 14 juin 2017, une grève de 48 heures pour manifester leur mécontentement contre le recrutement d'un mandataire pour la gestion du port.

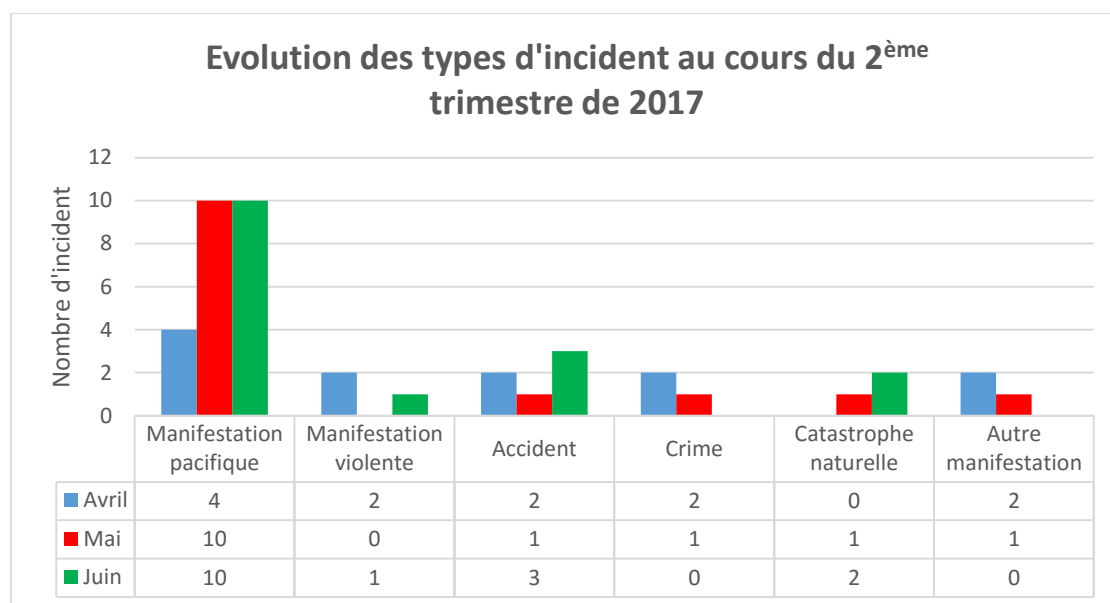
⁸ Seize (16) députés de la minorité parlementaire ont prêté, aux chants d'oiseaux de Cotonou, le 08 juin 2017, une oreille attentive aux doléances des agents permanents, contractuels et conventionnés, licenciés dans les structures publiques liquidées sous le régime du Nouveau départ. Les députés pensent jouer leur rôle pour la prise en compte des doléances des travailleurs.

⁹ Le conseil extraordinaire du vote de défiance du maire a été convoqué, le 20 juin 2017, par le préfet Jean –Claude, puisque le maire n'a pas répondu favorablement à la demande des conseillers frondeurs. Le maire a été destitué à l'unanimité des conseillers présents audit conseil soit 15 voix pour et 00 abstention

¹⁰ L'affrontement meurtrier opposait les partisans du roi Bourou Gobi Gninsè et les fidèles de Akpaki Souanrou, un autre roi installé en face du palais royal.

¹¹ Le bilan de cet incendie est d'un mort (une dame calcinée), 04 enfants blessés et d'énormes dégâts matériels

¹² A Savè, c'est une collision entre un train de Benirail et un bus nigérien de transport en commun à hauteur du passage à niveau du village Okounfo qui a fait 4 morts, plus de 30 blessés graves et d'énormes dégâts matériels, le 13 juin 2017. Le samedi 24 juin 2017, un accident de circulation s'est produit à hauteur de Zoukou dans la commune de Zogbodomey entre un bus de transport en commun (Confort Lines) venant de Cotonou, un camion et un véhicule de marque Toyota venant en sens opposé. Cet accident a fait deux (02) morts et plusieurs blessés graves.



Une analyse comparative de l'évolution des incidents au cours du deuxième trimestre (Avril-Juin) de 2017 montre une évolution du nombre d'incident pour le mois de Juin¹³. De ces incidents enregistrés, on constate que les manifestations pacifiques sont les plus fréquentes.

Une analyse des incidents enregistrés dans le système national d'alerte précoce au cours du mois de juin 2017 montre que les accidents ont causé plus de perte en vies humaines que les autres types d'incidents. La veille continuera dans les différents domaines avec un focus sur la situation politique du Bénin.

¹³ 16 incidents en Juin contre 14 en Mai et 12 en Avril 2017